

Formation SSIAP 2 Chef d'équipe Remise à Niveau Service de Service de Sécurité Incendie et D'Assistance à personnes

➤ Objectif :

Maintien et Actualisation des connaissances SSIAP 2

➤ Public concerné :

Etre titulaire du diplôme SSIAP 2 /équivalence ou diplôme ERP / IGH

Qualification de secourisme en cours de validité

Certificat médical de moins de 3 mois pour le personnel ne pouvant justifier de la fonction de SSIAP 2 (au moins 1607 heures dans les 2 ans

➤ Durée du stage :

21 heures

➤ Nombre de participants :

1 à 12 stagiaires par session

➤ Programme du stage :

Théorie :

Selon le référentiel pédagogique
(Arrêté du 5 novembre 2010 – art. Annexe V (V)
Fondamentaux de sécurité incendie : rappel 2h30

- Mise en situation d'intervention : 1h
- Evolution de la réglementation de prévention et d'accessibilité : 3h
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours : 2h
- Gestion du PC en situation de crise : 3h
- Formation des agents de l'équipe : 2h
- Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité : 3h

Pratique :

- Exercices d'extinction sur feu réels de diverses classes : 3h
- QCM Blanc : 1 h

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R122-17, R123-11, R123-12 et R123-31.

Vu le Code du travail et notamment les articles L920-1 à L920-13.

Vu l'arrêté du 18 octobre 1977 modifié portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique et notamment ses articles GH60, GH62 et GH63.

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48.

**Le service de sécurité incendie :
Missions du service**

Les personnels des services de sécurité incendie ont pour mission d'assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Les chefs d'équipe des services de sécurité incendie ont pour missions (annexe I chapitre 2)

Le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail dans ses aspects de sécurité incendie ;
Le management de l'équipe de sécurité ;
La formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
La prévision technique encadrée par les règlements de sécurité (lecture et manipulation des tableaux de signalisation, délivrance des permis feux...) ;
L'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
L'assistance à personnes au sein des établissements ou ils exercent ;
La direction du poste de sécurité lors des sinistres

1 livre de formation est remis aux participants

Attestation individuelle de stage

Convention